

L'ajournement

Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Chrétien) le disait en réponse à la question du député le 22 février, la politique des prix du pétrole n'a pas changé. En vertu des accords qui existent depuis la fin de 1981 avec les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, les Canadiens bénéficient de prix inférieurs à ceux qu'ils connaîtraient si nous suivions le cours international.

Des instances ont été présentées par ceux qui estiment nécessaire de dépasser les 75 p. 100 du prix international et qui voudraient que le prix canadien monte immédiatement, ou par étapes, jusqu'au niveau international. Le gouvernement comprend leur point de vue, mais hésite beaucoup à modifier sa

politique de base. De toute façon, il serait prématuré, en cette période de grande incertitude, de prendre des décisions définitives. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que, dans l'établissement des prix et les autres décisions, il faudra prendre grand soin de protéger les intérêts des producteurs et des consommateurs et tenir compte de leurs inquiétudes, sans négliger toutefois les objectifs de croissance régionale et économique.

M. le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 34, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)